

La pauvreté en progression en France

lundi 20 août 2012, par [WILNO Henri](#) (Date de rédaction antérieure : 1er mai 2012).

Les dernières années ont vu une progression de la pauvreté en France, qui touche maintenant nombre de personnes et de ménages disposant d'un emploi. Les jeunes, les femmes et les chômeurs sont particulièrement concernés. La cherté du logement est notamment en cause.

Sommaire

- [Huit millions de pauvres](#)
- [La pauvreté en conditions de](#)
- [En finir avec l'intolérable](#)
- [Les travailleurs pauvres](#)

Plusieurs types d'indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté. Les états-Unis définissent un seuil correspondant au revenu permettant d'accéder à un ensemble de biens et services fondamentaux. La France et les autres pays de l'Union européenne utilisent un seuil correspondant à la distribution des revenus. Est considéré comme pauvre un ménage (comprenant éventuellement une seule personne) dont le revenu par personne (tout type de revenu compris) est inférieur à un certain pourcentage du revenu médian, c'est-à-dire le revenu qui partage la population en deux, 50 % de la population se trouvant au-dessous (et au-dessus). Généralement, les pays de l'Union européenne situent le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, mais les données sont également disponibles pour d'autres seuils. On peut également mesurer la pauvreté par la difficulté à se soigner, à accéder à un logement correct, etc. [1]

Cet article est construit à partir des indicateurs officiels, ce qui ne signifie pas qu'on en reconnaît la pertinence pour cerner l'ensemble des situations de pauvreté.

Huit millions de pauvres

En France, le seuil de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian de la population s'établit ainsi à 954 euros mensuels en 2009 pour une personne seule. 13, 5 % de la population vit en dessous de ce seuil, soit 8, 2 millions de personnes. Il faut noter que près de 2 millions de personnes (3, 3 % de la population) sont en situation de grande pauvreté et vivent avec moins de 640 euros par mois pour une personne seule (soit 40 % du revenu médian).

La pauvreté affecte plus particulièrement certaines catégories de la population :

- Tout d'abord les familles monoparentales. Près d'un tiers des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont pauvres.
- Les taux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale chez les plus jeunes et chez les femmes de plus de 75 ans. Près de 25 %, soit plus d'un million de jeunes de 18 à 24 ans, sont pauvres. Plus de 650 000 personnes de 75 ans et plus (soit 12, 4 % de cette classe d'âge) sont en

situation de pauvreté, majoritairement des femmes (70 %).

- En 2008, le taux de pauvreté des chômeurs était près de trois fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population, contre 2,4 fois en 1996. En cause, le niveau insuffisant de l'indemnisation mais aussi le fait que le taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (ni par l'assurance-chômage ni par l'ASS) reste à un niveau proche de 40 %.

Les statistiques de la pauvreté reflètent la précarisation des jeunes. La crise économique a joué un rôle amplificateur de ce phénomène, les jeunes étant les premiers touchés par la hausse du chômage. La pauvreté des jeunes des quartiers populaires est appréciée à travers les données concernant les « zones urbaines sensibles ». Le taux de pauvreté de ces jeunes s'élève à un peu plus de 40 %, soit un niveau très supérieur à la moyenne nationale. Les difficultés d'accès à l'emploi sont la principale source de pauvreté dans ces quartiers.

La pauvreté en conditions de vie

L'Insee calcule également la pauvreté en conditions de vie, mesurée par un indicateur qui synthétise les réponses à des questions relatives à quatre grands domaines (contraintes budgétaires, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement). Plus de 13 % des ménages sont pauvres selon ce concept.

Toutefois, la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie ne se recoupent que très partiellement, de sorte qu'une partie de la population est pauvre selon l'un ou l'autre de ces critères. Au total, un ménage sur cinq est touché par la pauvreté monétaire ou en conditions de vie.

Le logement constitue aujourd'hui le premier poste de dépenses des ménages. Il représente un quart de leur budget. Entre 2008 et 2010, la part des ménages dont les dépenses de logement relatives à leur habitation principale sont supérieures à 40 % de leur revenu est passée de 7,3 % à 8,4 %. Sur la période 1996-2006, les dépenses de logement de l'ensemble des ménages ont augmenté légèrement plus vite que les revenus. Pendant la même période, les dépenses de logement ont pesé de plus en plus fortement sur les ménages à faibles revenus, y compris pour les locataires des HLM. Pour ces derniers, les dépenses de logement ont augmenté davantage que leurs revenus et que les aides au logement.

Les dépenses énergétiques pour le logement sont aujourd'hui une nouvelle source de difficulté sociale. Les « tarifs sociaux » pour l'électricité, pour le gaz n'atteignent que partiellement leurs cibles. Le tarif social pour l'électricité ne concerne que 650 000 foyers sur 1,5 million de bénéficiaires potentiels, tandis que le tarif de première nécessité pour le gaz n'est facturé qu'à 300 000 foyers sur les 800 000 bénéficiaires potentiels.

Les renoncements aux soins pour raisons financières ont tendance à augmenter et concernent, en 2008, 15,4 % de la population adulte. Le renoncement aux soins se concentre sur les soins dentaires et, dans une moindre mesure, l'optique et les consultations de médecins. Le niveau de revenu explique le renoncement aux soins mais les tarifs et dépassements pratiqués par certains médecins y contribuent aussi... Au-delà du renoncement aux soins, il convient de souligner les refus de soins de praticiens qui touchent principalement les bénéficiaires de la CMU. Un quart des médecins refusent des patients parce qu'ils sont bénéficiaires de la CMU.

En finir avec l'intolérable

L'accès à l'emploi est un problème essentiel, notamment pour les jeunes. Il faut donc en créer (avec des salaires et des contrats qui permettent de vivre) et arrêter les destructions d'emplois.

Mais il faut aussi constater que le système social ne joue pas son rôle. Tout d'abord, le niveau relatif des prestations sociales a reculé. En 20 ans, le RMI/RSA, l'ASS (chômeurs de longue durée) et l'AAH (handicapés) ont tous trois décroché de manière significative par rapport au Smic : en 1990, le RMI représentait 48,7 % du Smic mensuel à temps plein, il a reculé à 43,5 % en 2011. Par ailleurs, on constate pour diverses prestations un taux important de non-recours. Cela a déjà été signalé ci-dessus pour les « tarifs sociaux » du gaz et de l'électricité. Le non-recours est particulièrement élevé pour le RSA. On estime qu'il représente une somme non distribuée de l'ordre de 5,2 milliards d'euros. Contrairement à l'imagerie répandue qui veut que les pauvres soient à l'affût de la moindre prestation, ils sont bien souvent confrontés à des systèmes compliqués difficiles à comprendre et qui les placent parfois dans des situations humiliantes.

C'est à tout cela qu'un véritable gouvernement de gauche s'attaquerait pour en finir avec des situations injustifiables dans un des pays les plus riches de la planète.

Henri Wilno

Les travailleurs pauvres

L'emploi reste le meilleur rempart contre la pauvreté mais le nombre de travailleurs pauvres augmente. Disposer d'un emploi n'est plus une condition suffisante pour franchir le seuil de pauvreté.

Il existe deux façons de mesurer le nombre de travailleurs pauvres. Soit on prend en compte l'ensemble des revenus du ménage et des prestations sociales. Il s'agit de travailleurs dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. C'est le cas, par exemple, d'une famille de cinq personnes où une seule dispose d'un emploi payé au Smic à temps plein. Soit on prend en compte uniquement les revenus individuels d'activité (salaires ou revenus des travailleurs indépendants). C'est le cas par exemple d'une personne employée au Smic à mi-temps, qui n'est pas prise en compte dans la seconde définition si elle vit avec une personne dont les revenus permettent de dépasser le seuil de pauvreté pour l'ensemble du ménage. 20 % des salariés ont ainsi en 2009 un salaire net inférieur à 790 euros (le salaire médian, toutes durées de travail confondues, est de 1 476 euros). On sent les limites de la première définition ; néanmoins, on l'utilisera pour être cohérent avec les autres données.

6,7 % des personnes en emploi en 2009 sont dans une situation de pauvreté (7,4 % pour les seuls salariés). 1,9 million de personnes exercent donc un emploi mais disposent, après avoir comptabilisé les prestations sociales (primes pour l'emploi, allocations logement, etc.) ou intégré les revenus de leur conjoint, d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu médian). Le nombre de travailleurs pauvres a grossi de 132 000 personnes entre 2003 et 2009. Il est d'ailleurs possible que ces chiffres aient progressé depuis avec la montée du chômage.

Si l'on compte l'ensemble des personnes, conjoints et enfants compris, c'est 3,7 millions de

personnes qui vivent dans un ménage pauvre dont le chef de famille dispose d'un emploi - toujours en tenant compte de l'ensemble des ressources.

L'existence de travailleurs pauvres résulte de plusieurs facteurs. D'abord, de la faiblesse des salaires dans de très nombreux secteurs et notamment du niveau du salaire minimum. Ensuite, du temps partiel, qui réduit en proportion les niveaux de vie. Enfin, du fractionnement des emplois : petits boulots, alternances de phases d'emploi et de chômage ou d'inactivité.

La pauvreté en emploi touche d'ailleurs différemment les salariés selon les secteurs dans lesquels ils sont employés. Ainsi, en 2008, le taux de pauvreté est particulièrement élevé dans l'hôtellerie-restauration et l'agriculture (environ 19 % des salariés de ces secteurs) ainsi que dans les services à la personne (15 %).

P.-S.

* Publié dans : Revue Tout est à nous ! 32 (mai 2012).

Notes

[1] La plupart des données utilisées dans cet article proviennent du rapport 2011-2012 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), « Crise économique, marché du travail et pauvreté » (accessible sur le site de l'Onpes). On trouvera également des informations sur le site de l'Observatoire des inégalités.